



Avec **164 espèces nicheuses** contre 284 en France métropolitaine, le Loir-et-Cher possède une avifaune particulièrement riche. De par sa situation géographique privilégiée, le département abrite une grande diversité de milieux : vallées et zones humides, gâtines et bocage, plaines céréalières, forêts et zones viticoles. Il assume ainsi une responsabilité patrimoniale pour un grand nombre d'espèces.

Environ un tiers de nos espèces nicheuses sont migratrices : c'est au printemps que l'on peut observer l'arrivée des grands migrateurs transsahariens venus se reproduire dans notre département. La Sterne pierregarin qui niche sur les îles de la Loire sans végétation, la Bergeronnette printanière qui fréquente les prairies humides et les plaines céréalières ou encore le Rossignol philomèle et le Héron pourpré en Sologne repartiront en septembre pour l'Afrique. En hiver, on observe plutôt des espèces venues du Nord de l'Europe, comme le Tarin des aulnes ou la Grive mauvis.

40 % des espèces d'oiseaux sont menacées en région Centre-Val de Loire

Selon la « liste rouge » qui évalue le statut de conservation des espèces d'oiseaux, 32 % des oiseaux nicheurs sont menacés de disparition à l'échelle nationale, et 40 % à l'échelle régionale, soit 68 espèces. Certaines d'entre elles présentent un fort déclin. C'est le cas du Moineau friquet dont les effectifs régionaux ont diminué de 50 % au cours des 10 dernières années, ou encore du Vanneau huppé, dont la baisse des populations est estimée à 10 % sur la même période.

Le statut de certaines espèces rares et protégées s'améliore

Les efforts engagés en faveur de la protection des oiseaux au niveau européen et national ont porté leurs fruits. C'est le cas du Balbuzard pêcheur. La mise en œuvre de deux plans d'action nationaux successifs ont permis à l'espèce de reconquérir ses territoires dans toute la France : dans les années 90, l'espèce était nicheuse dans deux petits noyaux dans le Loir-et-Cher et le Loiret.

La situation des espèces communes se dégrade

La situation est différente pour les espèces dites « communes », qui ne bénéficient pas de telles mesures de protection : au niveau national, les effectifs d'une soixantaine d'espèces ont globalement diminué de 22 % entre 1989 et 2017, avec un recul plus marqué pour les espèces spécialistes des milieux agricoles (33 %), selon le Muséum national d'histoire naturelle. Les espèces spécialistes sont supposées être plus sensibles aux perturbations telles que la dégradation ou la perte d'habitats, la diminution des ressources alimentaires (graines, insectes) et la modification et l'intensification des pratiques agricoles.

Dans le Loir-et-Cher, on observe aujourd'hui le déclin d'espèces autrefois communes (Alouette des champs, Linotte mélodieuse, Chardonneret élégant...). En Sologne, l'abandon de la gestion traditionnelle des espaces (agriculture extensive, pisciculture) et en particulier le manque d'entretien des roselières ainsi que la prédation des nichées par les sangliers ont contribué à la régression et la disparition de nombreuses espèces d'oiseaux (Busard des roseaux, Butor étoilé). Certaines ont réussi à s'adapter mais demeurent vulnérables ; c'est le cas du Busard des roseaux, qui niche aujourd'hui dans les plaines céréalières du Nord du département.



Rossignol philomèle



Bergeronnette printanière

Des outils de protection

Le Loir-et-Cher compte 13 sites classés Natura 2000, dont 6 bénéficient d'un classement comme zones de protection spéciale (ZPS), créées en application de la directive « oiseaux », parmi lesquelles la vallée de la Loire, le domaine de Chambord, les étangs de Sologne et la Petite Beauce.

A l'échelle du département, de nombreux acteurs (les instances départementales, le réseau associatif et l'État) œuvrent pour la conservation de la biodiversité. La DDT y participe en incitant les propriétaires et ayants droit à la bonne gestion des sites Natura 2000 via la voie contractuelle basée sur le volontariat (contrats, charte, mesures agro-environnementales), et via le dispositif réglementaire dénommé « régime d'évaluation des incidences Natura 2000 ».

Elle pilote également les arrêtés de protection de biotope pris notamment en faveur des sternes nichant sur les îles de Loire et œuvre de façon plus générale en mettant en œuvre la réglementation nationale sur toutes les espèces protégées de faune et de flore présentes en Loir et Cher.

Pour en savoir plus :

- Atlas des oiseaux nicheurs de France métropolitaine (2009-2012), Nidal Issa, Yves Muller; Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), Société d'Etudes Ornithologiques de France (SEOF), avec la collaboration scientifique du Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN). Consultable sur : www.faune-france.org.
- La liste rouge des espèces menacées en France, oiseaux de France métropolitaine, UICN, 2016.
- L'observatoire régional de la biodiversité : <http://www.observatoire-biodiversite-centre.fr>
- http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/synthese-biodiversite-et-milieus-naturels-a2883.html?id_rubrique=1204
- <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/biodiversite-les-chiffres-cles-edition-2018>



Chardonneret élégant



Balbuzard pêcheur



Linotte mélodieuse

Photos : Didier Loyer et Jean-Pierre Martinez.

Directrice de la publication : Estelle Rondreux

Rédacteur en chef : Joël Martine

Auteurs : Cécile Dormoy et Vincent Laigniel
(Service Eau et Biodiversité)

Remerciements : Henry Borde (LPO 41)

Conception : Maguy Baudin

Direction Départementale des Territoires

Service de la Connaissance des Territoires et de la Prospective
17 quai de l'Abbé Grégoire – 41 012 Blois cedex

<http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Connaissance-des-Territoires>